



# Avant-propos

---

Ce document présente le contenu et l'organisation du second module des approches transversales (EAT2 = Enseignement, Approches Transversales, 2) de la formation en enseignement primaire, intitulé **Apprentissages, pratiques d'enseignement, collaborations entre classes ordinaires, spécialisées et soutien pédagogique.**

D'autres informations et ressources concernant le module sont consultables sur :

- son site internet : <http://www.unige.ch/fapse/bsep/eat2/>
- la plate-forme Moodle pour les étudiants : <https://moodle.unige.ch>

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à Lionel Dechamboux, coordinateur du module : **lionel.dechamboux@unige.ch**

\*

# Table des matières

---

<b>I.</b>	<b>Introduction générale.....</b>	<b>04</b>
	1. Le module et ses buts	
	2. L'équipe universitaire	
	3. Les rendez-vous à retenir	
<b>II.</b>	<b>Objectifs et contenus des quatre unités de formation.....</b>	<b>06</b>
	1. Processus d'apprentissage	
	2. Évaluation des apprentissages	
	3. Enseignement spécialisé et intégration scolaire	
	4. Différenciation des situations d'apprentissage	
<b>III.</b>	<b>Dispositifs et démarches de formation.....</b>	<b>10</b>
	1. Les onze semaines de travail en alternance	
	2. Attendus du temps de terrain	
	3. Les démarches formelles et leurs canevas	
	4. Dispositif 1	
	5. Dispositif 2	
<b>IV.</b>	<b>Calendrier et horaires.....</b>	<b>20</b>
<b>V.</b>	<b>Évaluation certificative.....</b>	<b>21</b>
	1. Les cinq exigences pour l'obtention des crédits	
	2. Le rôle des formateurs et formatrices de terrain	
	3. Les échéances	
<b>VI.</b>	<b>Dispositions réglementaires et collaboration.....</b>	<b>25</b>
	1. Présence des étudiantes et des étudiants	
	2. Absence des formateurs et formatrices de terrain	
	3. Modalités de collaboration et de régulation	
	4. Éthique et confidentialité	

# I. Introduction générale

## 1. Le module et ses objectifs

Composé de quatre unités de formation, le module est conçu pour permettre aux étudiantes et aux étudiants de développer des compétences de compréhension des processus et difficultés d'apprentissage des élèves scolarisés en classe ordinaire, en classe intégrée et au sein de dispositifs de soutien pédagogique, tout en se formant à des pratiques d'enseignement et de collaboration pour favoriser la progression des apprentissages dans ces trois contextes de l'école primaire.

Chaque étudiante et chaque étudiant aura notamment l'occasion :

- D'acquérir des connaissances conceptuelles à propos des dimensions cognitives, sociales et socio-affectives des processus d'apprentissage des élèves, ainsi que dans les champs de l'évaluation, de la régulation, de la différenciation et de la collaboration ;
- D'élaborer et de mettre en œuvre des démarches de collaboration, d'observation, d'entretien, de régulation et de différenciation afin d'étudier et de favoriser l'apprentissage des élèves ;
- De comparer les processus d'enseignement et d'apprentissage dans différents contextes de l'école primaire (classe ordinaire, classe intégrée et dispositif de soutien pédagogique) et de prendre conscience des enjeux et des modalités de la collaboration dans la perspective d'une école plus inclusive ;
- De traiter certaines problématiques spécifiques à chaque contexte, ainsi que les questions de soutien, d'intégration et d'orientation.

Par l'alternance entre l'Université et le terrain scolaire, les unités de formation du module EAT2 confrontent les étudiantes et les étudiants à l'activité d'apprentissage que les élèves déploient dans des contextes d'enseignement variés. La diversité des processus et des difficultés d'apprentissage, du fonctionnement et de l'engagement des élèves dans les tâches sont étudiés en lien étroit avec les caractéristiques des situations d'enseignement.

## 2. L'équipe universitaire

Chargés d'enseignement référents		
<i>Groupe A</i>	Géry Marcoux	<a href="mailto:Gery.Marcoux@unige.ch">Gery.Marcoux@unige.ch</a>
	Catherine Rivier	<a href="mailto:Catherine.Rivier@unige.ch">Catherine.Rivier@unige.ch</a>
<i>Groupe B</i>	Walther Tessaro	<a href="mailto:Walther.Tessaro@unige.ch">Walther.Tessaro@unige.ch</a>
<i>Groupe C</i>	Vanessa Bacquelé	<a href="mailto:Vanessa.Bacquele@unige.ch">Vanessa.Bacquele@unige.ch</a>
	Michaela Chlostova Munoz	<a href="mailto:Michaela.Chlostova@unige.ch">Michaela.Chlostova@unige.ch</a>
	Coralie Delorme	<a href="mailto:Coralie.Delorme@unige.ch">Coralie.Delorme@unige.ch</a>
<i>Groupe D</i>	Lionel Dechamboux	<a href="mailto:Lionel.Dechamboux@unige.ch">Lionel.Dechamboux@unige.ch</a>

Autres enseignants intervenant dans le module	
Caroline Chanier	<a href="mailto:Caroline.Chanier@unige.ch">Caroline.Chanier@unige.ch</a>
Yves Gerber	<a href="mailto:Yves.Gerber@unige.ch">Yves.Gerber@unige.ch</a>
Céline Girardet	<a href="mailto:Celine.Girardet@unige.ch">Celine.Girardet@unige.ch</a>
Taha Naji	<a href="mailto:Taha.Naji@unige.ch">Taha.Naji@unige.ch</a>
Greta Pelgrims	<a href="mailto:Greta.Pelgrims@unige.ch">Greta.Pelgrims@unige.ch</a>
Emmanuel Sander	<a href="mailto:Emmanuel.Sander@unige.ch">Emmanuel.Sander@unige.ch</a>
Aurélie Simon	<a href="mailto:Aurelie.Simon@unige.ch">Aurelie.Simon@unige.ch</a>

Organisation et gestion du stage : Melody Mathieu - [terrainfep@unige.ch](mailto:terrainfep@unige.ch)

Coordination du module : [lionel.dechamboux@unige.ch](mailto:lionel.dechamboux@unige.ch) - tel. : +41 22 379 99 88

### 3. Les rendez-vous à retenir

Ce tableau indique les séances pour lesquelles la présence des étudiantes et des étudiants est requise (en dehors des séminaires à l'université et des journées de stage dans les écoles. (cf. le calendrier et les horaires du module, p. 20)

Date	Type de séance	ETU	FT	FU
Jeudi 12 octobre (18h00-20h00)	Rencontre entre formateur-trices de terrain, étudiant-es et formateur-trices universitaires	X	X	X
Vendredi 13 octobre	Journée de prise de contact des dyades d'étudiant-es avec leurs FT et les élèves	X	X	
Du 30 octobre au 10 novembre	Sur demande, séance de régulation des FU dans les écoles	X	X	X
Jeudi 9 novembre (8h30-12h, 13h30-16h)	Coformation entre formateur-trices de terrain et universitaires (les étudiant-es tiennent la classe)		X	X
Du 20 novembre au 1 <sup>er</sup> décembre	Entretien de régulation entre la dyade d'étudiant-es et le/la FU référent-e (60-90 minutes)	X		X
Du 11 au 15 décembre	Échange avec les FT préparé et animé par la dyade d'étudiant-es (au moins 45 minutes)	X	X	
Lundi 8 janvier 2024	Remise de l'attestation du stage (volet I) et des documents d'évaluation (volets II et III)		X	
Lundi 15 janvier 2024	Date limite pour la remise des dossiers d'évaluation	X		

## II. Objectifs et contenus des quatre unités de formation

---

Le module est composé de quatre unités de formation :

- Unité 742721 Processus d'apprentissage
- Unité 742722 Évaluation des apprentissages
- Unité 742724 Enseignement spécialisé et intégration scolaire
- Unité 742725 Différenciation des situations d'apprentissage

Chaque unité de formation propose des apports spécifiques et complémentaires orientés sur une thématique commune : les apprentissages et les pratiques d'enseignement en classe. Ces apports avec lesquels les étudiantes et les étudiants se familiariseront durant le module sont construits à partir de cadrages théoriques et d'expériences issus du terrain scolaire. Adoptant tour à tour le regard spécifique de chacune des quatre unités de formation, les étudiantes et les étudiants développeront ainsi progressivement - dans le prolongement des précédents modules transversaux - des outils qui permettent d'appréhender plus finement la complexité scolaire.

### 1. L'unité 742721 - Processus d'apprentissage

Géry Marcoux, Catherine Rivier & Emmanuel Sander

#### *Objectifs*

Dans cette unité, l'étudiante ou l'étudiant aura l'occasion :

- D'acquérir des connaissances sur les dimensions cognitives et sociales des processus d'apprentissage ;
- D'observer des situations d'apprentissage scolaire sous l'angle de ces dimensions ;
- D'analyser des activités scolaires et des productions d'élèves sous l'angle des enjeux d'apprentissage pour en dégager les obstacles potentiels ou rencontrés par ces derniers ;
- D'identifier les caractéristiques, les apports et les limites de diverses situations d'apprentissage interactives mises en place.

#### *Descriptif*

Si les dispositifs éducatifs ont pour but d'amener chaque apprenant-e à construire des connaissances personnelles, le cadre scolaire place toutefois les élèves dans un contexte éminemment social. Cette unité aborde ainsi la thématique des processus d'apprentissage, internes à chaque élève, en lien avec les interactions sociales qui découlent de l'insertion des élèves dans le contexte de l'école et de la classe.

Un cadrage théorique général définira le processus multidimensionnel complexe qui constitue tout apprentissage scolaire. Il permettra aux étudiantes et aux étudiants de prendre en compte les dimensions cognitives et plus particulièrement les conceptions intuitives qui entrent en jeu, le rôle des analogies dans les apprentissages ainsi que le développement conceptuel des élèves. Nous aborderons également les caractéristiques et influences du contexte social de la classe, préciserons la notion d'interaction sociale et définirons les divers types d'interactions entre pairs ainsi que les mécanismes d'apprentissage interactifs, en lien avec des tâches scolaires proposées dans diverses disciplines.

Nous aborderons également les implications de toutes ces dimensions sur le fonctionnement cognitif de l'élève et sur l'organisation possible d'activités scolaires par l'enseignante ou l'enseignant, en

explorant les divers modes de médiation sociale de l'apprentissage, les problématiques associées au travail interactif en classe, l'identification et l'analyse des erreurs pouvant mener à des activités de recodage sémantique orientant un changement conceptuel. Les éléments théoriques développés seront exploités en référence à des situations scolaires courantes et à l'aide d'illustrations concrètes issues du terrain.

## **2. L'unité 742722 – Évaluation des apprentissages**

Walther Tessaro

### *Objectifs*

Dans cette unité, l'étudiante ou l'étudiant aura l'occasion :

- D'acquérir des connaissances dans les champs de l'évaluation et de la régulation des apprentissages scolaires ;
- D'analyser et interpréter des démarches, moyens et outils de régulation et d'évaluation ;
- De créer, de mettre en œuvre et d'analyser des situations d'enseignement-apprentissage en situation scolaire intégrant différentes modalités de régulation.

### *Descriptif*

Tout système de formation comporte des modalités d'évaluation, dont la visée est d'assurer l'articulation entre les caractéristiques de celui-ci et celles des élèves. Lorsqu'elles ont pour but de contrôler la progression ou l'orientation, dans des fonctions sommative/certificative et pronostique, les pratiques des enseignantes et des enseignants permettent de vérifier que les caractéristiques des élèves répondent aux exigences du système scolaire. En fournissant des informations permettant une adaptation de l'enseignement aux différences individuelles, l'évaluation formative vise, elle, à s'assurer que les moyens sont adaptés aux caractéristiques des élèves.

Dans cette unité, les étudiantes et les étudiants seront confrontés aux différents enjeux de l'évaluation à l'école primaire. Ils seront amenés à observer les pratiques quotidiennes des enseignantes et des enseignants dans ce domaine et auront à réfléchir, à mettre en place, puis à analyser des démarches différenciées de régulation dont le but est de favoriser les apprentissages des élèves. Dans une même visée formative, ils tenteront d'impliquer les apprenantes et les apprenants dans le processus d'évaluation.

Le travail interactif à partir de documents institutionnels et d'outils authentiques permettra en outre de mettre en évidence les différents biais qui affectent le jugement évaluatif et qui peuvent être source d'inégalités. Pour compléter ces apports, des pratiques évaluatives telles que l'appréciation des performances des élèves, la rédaction de commentaires évaluatifs et les rencontres avec les parents seront abordées.

## **3. L'unité 742724 – Enseignement spécialisé et intégration scolaire**

Vanessa Bacquelé, Michaela Chlostova Munoz, Coralie Delorme & Greta Pelgrims

### *Objectifs*

Dans cette unité, l'étudiante ou l'étudiant aura l'occasion :

- De connaître les aspects institutionnels de l'enseignement spécialisé et de l'intégration scolaire à Genève ;
- D'acquérir des connaissances dans les champs des difficultés d'apprentissage et de comportement, des besoins éducatifs particuliers, de l'intégration scolaire et de la collaboration ;
- D'analyser les dimensions (méta)cognitives, sociales et socio-affectives de l'apprentissage en lien avec les parcours scolaires, les contextes et situations d'enseignement-apprentissage des élèves en classe intégrée ;

- De construire certaines compétences d'enseignement en classe intégrée et de collaboration en lien avec l'intégration en classe ordinaire.

#### *Descriptif*

Après avoir encouru des expériences d'échec scolaire en classe ordinaire, certains élèves sont déclarés en difficulté d'apprentissage et de comportement et sont orientés vers des classes d'enseignement spécialisé à effectif réduit, des classes dites « intégrées », dans le système scolaire genevois. Ce cours aborde les aspects institutionnels de l'enseignement spécialisé à Genève et est centré non seulement sur l'activité d'enseignement et d'apprentissage en classe d'enseignement spécialisé mais aussi dans la perspective de l'intégration scolaire.

En adoptant une approche interactionniste et située de l'activité, nous verrons comment les difficultés d'apprentissage et de comportement des élèves émergent, sont désignées, voire renforcées, par certaines mesures et pratiques scolaires. Nous travaillerons les conditions répondant à des besoins éducatifs particuliers, des pratiques d'enseignement et de collaboration, ainsi que certains principes à considérer dans la mise en œuvre de dispositifs favorables au rôle d'apprenant-e en classe d'enseignement spécialisé et à son intégration dans le collectif de la classe ou encore à l'intégration en classe ordinaire. Nous traiterons des questions de rôle, d'identité et de collaboration dans différentes mesures d'intégration d'élèves en contexte ordinaire. Nous aborderons également les conduites d'engagement et d'évitement, en lien avec les dimensions (méta)cognitives et socio-affectives de l'apprentissage, tout en considérant les expériences scolaires des élèves et les caractéristiques des contextes et des situations d'apprentissage en classe intégrée.

## **4. L'unité 742725 – Différenciation des situations d'apprentissage**

Lionel Dechamboux & Lucie Mottier Lopez

#### *Objectifs*

Dans cette unité, l'étudiante ou l'étudiant aura l'occasion :

- D'acquérir des connaissances dans le champ de la différenciation des situations d'apprentissage ;
- De se familiariser avec différents dispositifs de différenciation pédagogique susceptibles d'aider les élèves à progresser et d'en identifier les limites ;
- D'analyser les démarches et difficultés des élèves en interaction avec les caractéristiques des environnements d'apprentissage et leurs objectifs ;
- D'appréhender les enjeux de la différenciation des situations d'apprentissage au regard des progressions individuelles des élèves et à la fois des normes et des pratiques collectives élaborées dans des contextes de classe et de collaboration entre professionnel-les.

#### *Descriptif*

Cette unité de formation contribue au développement de compétences par les étudiantes et les étudiants relatives aux questions de la différenciation des situations d'apprentissage et de leurs conséquences sur le travail de l'enseignant-e. Une situation d'apprentissage, au sens où elle sera conceptuellement définie, résulte de la relation dialectique entre un/des élèves et un environnement d'apprentissage particulier. Si les situations sont alors, par nature, différentes, la différenciation des situations d'apprentissage équivaut à une intention de l'enseignante et de l'enseignant de tenter d'influer sur ces différences afin de permettre l'acquisition par tous les élèves d'objectifs d'apprentissage communs à la classe.

Cette unité de formation se penchera sur le concept de la différenciation en retraçant ses diverses acceptions et ses origines historiques et conceptuelles. Puis, elle ancrera la réflexion dans les

approches dites situées de l'apprentissage à l'aide, notamment, des concepts de multiréférentialité, de régulation située et de microculture de classe. L'enjeu sera de penser la différenciation à l'interface entre l'élève et la situation dans un contexte social donné et co-élaboré entre enseignant-es et élèves.

Ainsi, pour atteindre cet objectif général, les étudiantes et les étudiants travailleront l'analyse et la mise en cohérence entre un objectif d'apprentissage, le dispositif proposé et son contexte d'usage, les caractéristiques des élèves et les modalités de collaboration possibles (e.g., avec un ECSP).

Plus spécifiquement, les étudiantes et les étudiants auront des apports sur les dispositifs de différenciation les plus répandus (plan de travail, ateliers, tutorat, groupes de besoins, etc.), les conceptions des origines des différences et leurs influences sur les démarches entreprises, l'analyse des productions des élèves, les modalités de différenciation (usage d'outils, de questionnement particulier, etc.) en situation et dans des temporalités multiples. La dimension collaborative de la différenciation sera aussi abordée grâce à la présence, entre autres, des ECSP dans les écoles. Une réflexion sera également menée sur l'environnement institutionnel et les textes officiels promouvant la différenciation à l'école primaire genevoise.

### III. Dispositifs et démarches de formation

---

#### 1. Les onze semaines de travail en alternance

Ce module intervient au semestre d'automne de la troisième année de baccalauréat (BSEP3), après le stage linguistique. Les onze semaines de travail amènent les étudiantes et les étudiants à passer progressivement d'une posture d'observation active à une posture d'intervention, liée à davantage de prise de responsabilités.

Comme le montre le calendrier détaillé dans la partie IV (p. 20), ces onze semaines du module sont divisées en plusieurs parties, alternant formation à l'Université et temps de terrain. Les étudiantes et étudiants sont regroupés en dyades. Chaque dyade est (dans la mesure du possible, compte tenu des contraintes de terrain) encadrée selon une des deux modalités suivantes :

1. Un trio de formateur-ices de terrain constitué de deux enseignant-es de classes ordinaires et un-e enseignant-e en charge du soutien pédagogique (ECSP),
2. Un duo de formateur-ices de terrain constitué d'un-e enseignant-e de classe ordinaire et un-e enseignant-e de classe intégrée.

Au long des semaines de formation sur le terrain, les étudiantes et étudiants observent et interagissent avec des élèves en situation d'apprentissage dans les différents contextes. Le déroulement du module est synthétisé dans le tableau de la page suivante.

Période	Lieu principal	Modalité de travail	Contenu / enjeux
Semaine 1	Université	Cours collectifs + stage filé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du module</li> <li>- Apports théoriques</li> <li>- Ateliers thématiques</li> <li>- Rencontre avec les FT (feuille de route à déposer avant le 03.11.23)</li> <li>- Choix de l'élève, premières démarches (canevas A, B,)</li> </ul>
Semaine 2		Séminaires + stage filé	
Semaine 3		Séminaires + ateliers thématiques + stage filé	
Semaine 4			
Semaine 5	Terrain de stage	Stage compact	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Observations dans les classes</li> <li>- Poursuite des démarches (canevas B, C, D)</li> <li>- Interventions, régulations différenciées</li> </ul>
Semaine 6			
Semaine 7	Université	Séminaires + stage filé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retour du terrain</li> <li>- Apports théoriques</li> <li>- Exploitation des traces récoltées</li> <li>- Entretien avec FU référent-e</li> <li>- Changement de classe (jeudi de la semaine 7)</li> <li>- Nouvelles démarches sur le terrain (canevas B, C, D)</li> <li>- Discussion avec les FT (feuille de route à déposer avant le 05.12.23)</li> </ul>
Semaine 8			
Semaine 9	Terrain de stage	Séminaires + stage compact	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Apports théoriques</li> <li>- Observations dans les classes</li> <li>- Interventions, régulations différenciées</li> <li>- Poursuite des démarches (canevas B, C, D)</li> <li>- Réflexion et mise en œuvre d'une séquence didactique</li> <li>- Échange avec les FT</li> </ul>
Semaine 10	Terrain de stage	Stage compact	
Semaine 11	Université	Cours collectifs + séminaires + stage filé	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fin du stage</li> <li>- Regards croisés</li> <li>- Clôture du module</li> </ul>

## 2. Attentes lors du temps de terrain

La période de formation sur le terrain scolaire vise à approfondir, en situation de classe, les thèmes travaillés dans le module. L'attention des étudiantes et des étudiants est centrée sur les différences individuelles, les difficultés d'apprentissage, les dimensions sociales, cognitives, métacognitives et socio-affectives de l'apprentissage, le soutien pédagogique, l'intégration des élèves, la collaboration entre les enseignantes et les enseignants, les caractéristiques des situations d'apprentissage, les régulations, les démarches d'évaluation et de différenciation.

Dans les classes qui les accueillent, les étudiantes et les étudiants participent activement à toutes les activités pédagogiques et didactiques. Chacun-e d'entre elles-eux est en outre tenu de conduire des démarches d'observation des pratiques enseignantes et des activités des élèves, d'entretien, de régulation et de différenciation. Des canevas (cf. site et plateforme Moodle du module) orientent le travail demandé dans ces démarches. Lors des quatre premières semaines du module, l'ensemble des aspects à mettre en œuvre dans les classes est abordé et les consignes y sont présentées.

Dans ce module compact, comme dans tous ceux de la formation en enseignement primaire (FEP), le rôle des formatrices et des formateurs de terrain est de participer à la formation des étudiant-es et de contribuer à l'atteinte des objectifs. Ainsi, en référence au contrat-type (disponible sur le site), chaque formateur-trice de terrain s'engage à :

- Accueillir l'étudiant-e et l'associer au fonctionnement de la classe, de l'école et des diverses collaborations ;
- Définir au début du stage les modalités de prise en charge de la dyade d'étudiant-es à l'aide d'un document prévu à cet effet (« feuille de route ») ;
- Expliciter ses pratiques d'enseignement et de collaboration ;
- Répondre aux interrogations de l'étudiant-e et encourager ses initiatives ;
- Discuter des modalités de mise en place des démarches prévues par les étudiant-es afin de les intégrer au mieux aux activités ;
- Contribuer à l'analyse des démarches et attitudes de l'étudiant-e ;
- Mettre en évidence ses outils, ses ressources, ses modalités d'organisation du travail ;
- Faire bénéficier l'étudiant-e du regard d'un-e professionnel-le, notamment lors d'observations d'élèves ou de la mise en œuvre d'activités ;
- Proposer à l'étudiant-e de s'investir dans des activités complémentaires à celles qui sont prévues dans le cadre du module ;
- Participer aux réunions proposées par l'équipe universitaire.
- Alerter le formateur ou la formatrice référent-e du groupe de base dès que des difficultés notables et persistantes apparaissent chez l'étudiant-e.

Les formateurs et formatrices de terrain s'impliquent dans l'évaluation du module par le biais de l'accompagnement des étudiant-es et d'échanges au cours de la période de formation sur le terrain. Elles-Ils consignent des traces de ces éléments dans les trois volets des documents d'évaluation. Le ou la FT référent-e d'un-e étudiant-e est celui ou celle chez qui l'étudiant-e se rend lors de la 2ème partie du stage. C'est elle ou lui qui remplit les documents d'évaluation (en collaboration avec ses collègues).

De leur côté, les dyades d'étudiant-es fonctionnent en collaboration étroite afin d'échanger et de partager les informations recueillies dans chaque classe : elles conservent les notes, les documents et les enregistrements audio ou vidéo collectés (sous couvert de l'approbation du FT), notamment en cas d'un complément ou d'un changement d'informations à exploiter dans le cadre d'une insuffisance du dossier écrit à rendre pour le module. Les informations recueillies sont en outre à la disposition des formateurs et formatrices de terrain.

### 3. Les démarches et leurs canevas

Lors du stage, les étudiantes et étudiants adoptent plusieurs postures. En lien avec les démarches qu'elles-ils ont pour tâche de mettre en œuvre avec les élèves et les enseignant-es, elles-ils passent progressivement d'une posture d'observation participante propice à la compréhension des pratiques d'enseignement et de l'activité d'apprentissage des élèves à une posture d'intervention auprès des élèves.

Pour mener une partie des démarches, les dyades d'étudiant-es choisissent, en concertation avec les FT, **un-e élève présentant des difficultés** dans chacune des deux classes. L'enjeu est d'analyser, à petite échelle, le processus d'enseignement-apprentissage. Ces démarches permettent également de récolter certaines informations à propos des pratiques d'enseignement, que les étudiantes et étudiants analyseront dans le cadre du dossier écrit faisant partie des exigences certificatives du module. Les démarches sont successivement les suivantes, pour chaque classe :

- L'observation des situations et conditions d'apprentissage (canevas A) ;
- L'observation d'activités et de productions d'un-e élève en soutien ou en intégration, ainsi que des entretiens avec elle-lui (canevas B et C) ;
- La mise en œuvre de régulations différenciées (canevas D).

Les quatre canevas proposés permettent d'organiser et de mettre en œuvre les démarches attendues, ainsi que d'en garder des traces. Ils ne sont pas forcément utilisés de façon formelle, mais sont à considérer comme des outils à disposition des étudiant-es. Seules les parties de ces canevas exploitées dans le dossier et retenues comme annexes seront mises au net.

La dyade d'étudiant-es met en commun, avant ou lors du tournus, les informations recueillies dans chaque classe, notamment à l'aide des différents canevas correspondant aux démarches.

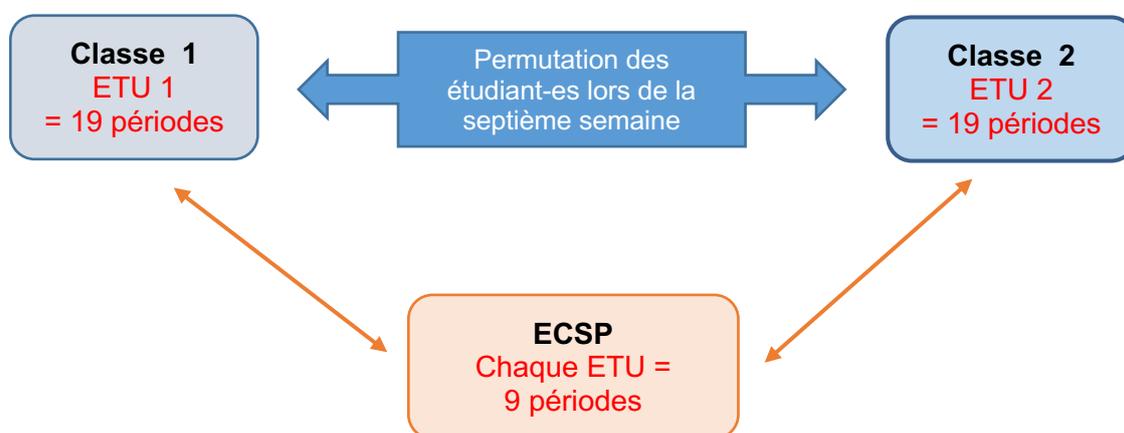
Outre les deux postures (observation et intervention) liées aux diverses démarches, il est attendu des étudiantes et étudiants qu'elles-ils s'impliquent dans les autres activités de la classe en assumant une part de responsabilité. Celle-ci varie en fonction des contextes et des situations, et selon les modalités définies lors de la rencontre initiale entre étudiant-es, formateur-trices de terrain et universitaires. Cependant, lors de la seconde partie du stage chaque étudiant-e devra planifier, organiser et conduire une séquence didactique composée au minimum de 3 activités d'enseignement-apprentissage visant un ou des objectifs d'apprentissage communs. Lors de cette séquence, des régulations différenciées seront mises en œuvre. Dans la mesure du possible, l'étudiant-e assistera à des réunions ou des entretiens impliquant des parents, des élèves, des enseignant-es, d'autres partenaires professionnels de l'école.

Deux types de dispositifs de stage étant prévus dans le module EAT2, les informations sur les démarches à effectuer par les étudiantes et étudiants sont décrites ci-dessous de façon plus précise pour chacune des modalités.

#### 4. Dispositif 1 : « Titulaires de classes ordinaires et ECSP »

Le premier dispositif associe en principe<sup>1</sup> une dyade d'étudiant-es à deux classes ordinaires et à un enseignant ou une enseignante en charge du soutien pédagogique (ECSP) intervenant auprès des élèves de ces classes. Chaque étudiant-e est attribué-e à une des deux classes ordinaires qui constitue son lieu de stage de référence pendant la première partie du stage (six premières semaines). Le duo permute lors de la septième semaine. L'étudiant-e est aussi associé-e à l'ECSP qui collabore avec les titulaires des deux classes du duo. Selon un planning hebdomadaire prédéfini avec les FT et indiqué sur la « feuille de route », elle-il accompagne l'ECSP dans son travail de soutien durant un certain nombre de périodes hebdomadaires (au minimum 4 périodes, au maximum 9 périodes équivalant à environ un taux de travail de 15 à 32% pour chaque étudiant-e, un plein temps d'enseignement correspondant à 28 périodes). Elle-Il observe les différentes pratiques de soutien pédagogique dans plusieurs classes, dont la sienne.

##### Exemple avec un accompagnement de l'ECSP de 18 périodes (nombre maximal)



##### I. L'organisation et le fonctionnement de la classe afin de répondre aux besoins collectifs des élèves

Le début du stage vise à l'insertion de l'étudiant-e dans sa classe de référence et à l'observation des situations et conditions d'apprentissage : organisation générale de la classe (espace, matériel, temporalité, etc.), types de tâches proposées aux élèves, interactions entre élèves privilégiées, évaluations formatives, différenciations, formes de collaboration entre enseignantes et enseignants, formes de soutien pédagogique (*canevas A*).

En concertation avec la/le titulaire et l'ECSP, l'étudiant-e choisit, au plus tard lors de la journée de stage 3, **un ou une élève en soutien pédagogique** présentant des difficultés dans un ou plusieurs domaines (une ou plusieurs disciplines scolaires, un domaine notionnel en particulier, certains types de situations) à observer de manière plus spécifique dès la semaine suivante.

##### II. Les processus d'apprentissage et la perception par l'élève de ses caractéristiques

Au plus tard à partir du premier jour du stage compact 1, l'observation globale de la classe s'oriente progressivement vers l'élève en soutien pédagogique choisi (*canevas B*). Cette observation, qui inclut l'analyse des productions, se centre sur une ou deux disciplines : idéalement le français et/ou les mathématiques. Elle s'effectue dans **au moins trois situations d'apprentissage** différentes, qui

<sup>1</sup> La spécificité de certains terrains de stage ne permet parfois pas de respecter cette contrainte. Dans ce cas, une adaptation sera contractualisée entre les différents partenaires.

peuvent varier sur plusieurs dimensions : savoirs en jeu ; type de tâche (situations spécifiques, complexes) ; mode d'organisation sociale (leçon collective, travail en groupe, travail individuel). La centration sur certains objectifs d'apprentissage permettra un regard plus continué pour observer la progression de l'élève.

Au moins une des situations devrait donner l'occasion d'observer des interactions sociales entre l'élève choisi-e et d'autres partenaires (camarade-s et/ou enseignant-es). Au moins une des situations d'observation a lieu en présence de l'ECSP. Les observations sont recueillies du début à la fin de chaque situation. Si l'activité implique un support écrit, il est utile de garder une copie des traces produites par l'élève.

L'observation est complétée par un/des entretien(s) enregistré(s) avec l'élève (**canevas C**), qui peuvent être menés de manière adaptée et plus ou moins formelle (selon l'âge et la difficulté de l'élève notamment). Ces entretiens visent à recueillir des informations complémentaires liées aux perceptions et appréciations de l'élève afin de mieux saisir les dimensions apparentes de son activité en relation avec des dimensions sociales, cognitives et socio-affectives moins apparentes.

### ***III. Pratiques d'enseignement et articulation des besoins individuels aux besoins collectifs***

#### **Première partie du stage (de la 1ère à la 6ème semaine)**

À partir des observations effectuées et des informations recueillies, chaque étudiant-e du duo planifie et met en œuvre, au plus tard lors de la deuxième semaine du stage compact 1, au moins deux régulations différenciées (**canevas D**). Son enseignement prend en compte toutes et tous les élèves de la classe, mais elle-il doit différencier ses interventions en fonction, notamment, de l'élève en soutien pédagogique choisi pour le dossier. Les démarches sont décidées en concertation avec les formateurs et formatrices de terrain. **Une des régulations différenciées est mise en œuvre en co-enseignement avec l'ECSP.**

#### ***Seconde partie du stage (dès la septième semaine du module)***

Dans la seconde partie du stage, les démarches des canevas B, C et D sont à nouveau mises en œuvre à propos d'autres objectifs d'apprentissage, mais dans une autre classe puisque le duo aura permuté. Les étudiantes et étudiants s'impliquent plus fortement dans la mise en œuvre de l'enseignement et la gestion de la classe. Elles-Ils ont à planifier, organiser et mener en **responsabilité complète** une séquence didactique composée au minimum de 3 activités d'enseignement-apprentissage visant un ou des objectifs d'apprentissage commun et incluant au moins deux régulations différenciées. **Une des 3 activités devra se dérouler en co-enseignement avec l'ECSP.**

#### ***Échange avec les FT***

Au cours de la période du stage compact 2, la dyade d'étudiant-es organise un échange avec les trois FT à propos d'une thématique, en lien avec le module EAT2, qui a émergé suite à un « étonnement » (voir pp. 22-23 pour des précisions). Le choix de la thématique doit être négocié lors de l'entretien en duo avec la formatrice ou le formateur universitaire référent-e puis soumis sous une forme développée (les grands axes de l'échange présentés sur une page A4) par e-mail à la formatrice ou au formateur universitaire référent-e du groupe de base au moins trois jours avant la séance. Des traces synthétiques de cet échange sont à déposer sur la plateforme de travail du module (Moodle).

Les étudiantes et étudiants sont responsables du choix de la thématique (en concertation avec les formateur-trices de terrain), de la préparation (lectures, matériel) et de l'animation de l'échange. Les informations recueillies lors de ce moment devront être intégrées dans le dossier écrit.

#### ***Tâches des UF en lien avec le module***

Au cours du premier temps compact, l'étudiant.e relève de ses observations et/ou activités d'enseignement, trois traces qui seront analysées dans l'UF1 lors du retour à l'université. La première devra présenter un dispositif social mettant en jeu un obstacle à l'apprentissage, la seconde une

production d'élève permettant une interprétation d'erreur, la troisième relevant d'une interaction verbale, enseignant-élève ou élève-élève, révélant un obstacle de compréhension entre les deux.

Pendant ce même temps compact, l'étudiant-e s'enregistre en audio, au cours d'une tâche, lors d'une interaction avec un-e élève à des fins de régulation différenciée. Cet enregistrement (3 minutes maximum) sera transcrit et exploité dans l'UF4.

L'étudiant-e s'informe des démarches d'évaluation mises en place par l'enseignant-e et photocopie quelques outils significatifs (documents exploités dans l'UF2).

### ***Coformation***

Durant la journée de coformation réunissant les formateurs et formatrices de terrain et de l'Université, l'étudiant-e prend seul-e en charge les activités d'enseignement et de gestion de la classe. Les activités sont définies d'entente avec la formatrice ou le formateur de terrain.

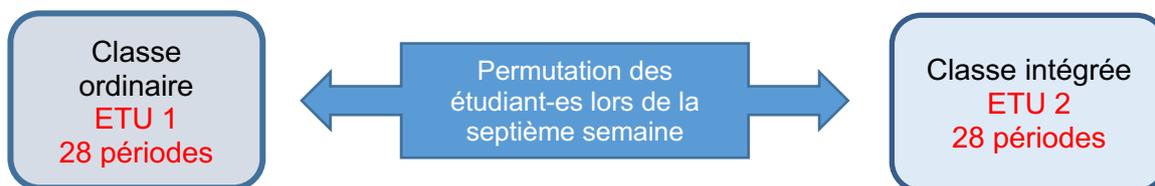
### ***Séance de régulation dans les écoles***

Si nécessaire, avant la fin de la première semaine de stage compact 1, une séance de régulation par école/établissement pour répondre aux questions posées par les FT et les étudiant-es peut-être organisée avec le/la FU référent-e du groupe de base.

<b>Phase</b>	<b>Canevas</b>	<b>Démarches</b>	<b>Partie du stage</b>
I	A	Observation des situations et conditions d'apprentissage : organisation générale de la classe (espace, matériel, temporalité, etc.), types de tâches proposées aux élèves, interactions entre élèves privilégiées, évaluations formatives, différenciations, formes de collaboration entre enseignant-es, formes de soutien pédagogique.	1
II	B	Observation d'un ou d'une élève suivi-e par l'ECSP dans des situations différentes, qui peuvent varier sur plusieurs dimensions. Au moins une des observations a lieu en présence de l'ECSP. Recueil de productions de l'élève.	
	C	Chaque étudiant-e mène un/des entretien(s) enregistré(s) avec l'élève, si possible de suite après les observations. Ces entretiens visent à recueillir des informations complémentaires liées aux perceptions et appréciations de l'élève.	
III	D	Planification et mise en œuvre d'au moins deux régulations différenciées. Prise en compte de tous les élèves de la classe. Différenciation notamment en fonction de l'élève choisi-e pour le dossier. Une des régulations différenciées a lieu en co-enseignement avec l'ECSP.	
III bis	B+C+D	Permutation. La phase III est mise en œuvre à nouveau. L'étudiant-e planifie, organise et mène en responsabilité complète minimalement 3 activités d'enseignement-apprentissage sous forme de séquence didactique incluant au moins deux régulations différenciées. Une des 3 activités a lieu en co-enseignement avec l'ECSP.	2

## 5. Dispositif 2 : « Titulaires de classes ordinaire et intégrée »

Le second dispositif associe une dyade d'étudiant-es à une classe ordinaire et une classe intégrée ; en principe<sup>2</sup> au moins un ou une élève de la classe intégrée est en intégration partielle dans la classe ordinaire. Les deux étudiant-es permutent leurs classes Lors de la septième semaine du module.



### I. L'organisation et le fonctionnement de la classe afin de répondre aux besoins collectifs des élèves

Le début du stage vise à l'insertion de l'étudiant-e dans sa classe de référence et à l'observation des situations et conditions d'apprentissage : organisation générale de la classe (espace, matériel, temporalité, etc.), types de tâches proposées aux élèves, interactions entre élèves privilégiées, évaluations formatives, différenciations, formes de collaboration entre enseignant-es, formes de soutien pédagogique et d'intégration (**canevas A**).

En concertation avec la/le titulaire, l'étudiant-e en classe ordinaire choisit, au plus tard lors de la journée de stage 3, un ou une élève en soutien pédagogique présentant des difficultés dans un ou plusieurs domaines (une ou plusieurs disciplines scolaires, un domaine notionnel en particulier, certains types de situations). L'étudiant-e en classe intégrée choisit un ou une élève qui est en principe en intégration partielle dans la classe ordinaire.

### II. Les processus d'apprentissage et la perception par l'élève de ses caractéristiques

Au plus tard à partir du premier jour du stage compact 1, l'observation globale de la classe s'oriente progressivement vers l'élève en intégration et l'élève en soutien pédagogique choisi-es (**canevas B**). Cette observation, qui inclut l'analyse des productions, se centre sur une ou deux disciplines : idéalement le français et/ou les mathématiques. Elle s'effectue dans **au moins trois situations d'apprentissage** différentes, qui peuvent varier sur plusieurs dimensions : savoirs en jeu ; type de tâche (situations spécifiques, complexes) ; mode d'organisation sociale (leçon collective, travail en groupe, travail individuel). La centration sur certains objectifs d'apprentissage permettra un regard plus continué pour observer la progression de l'élève.

Au moins une des situations devrait donner l'occasion d'observer des interactions sociales entre l'élève choisi-e et d'autres partenaires (camarade-s et/ou enseignant-es). En classe ordinaire, au moins une des situations d'observation a lieu en présence de l'ECSP. Les observations sont recueillies du début à la fin de chaque situation à l'aide d'une prise de notes aussi complète que possible. Si l'activité implique un support écrit, il est utile de garder une copie des traces produites par l'élève.

L'observation est complétée par un/des entretien(s) enregistrés(s) avec l'élève (**canevas C**), qui peuvent être menés de manière partielle et plus ou moins formelle. Ces entretiens visent à recueillir des informations complémentaires liées aux perceptions et appréciations de l'élève afin de mieux saisir les dimensions apparentes de son activité en relation avec des dimensions sociales, cognitives et socio-affectives moins apparentes.

L'étudiant-e en classe ordinaire profite des moments d'intégration de l'élève de la classe intégrée pour effectuer aussi des observations.

<sup>2</sup> La spécificité de certains terrains de stage ne permet parfois pas de respecter cette contrainte. Dans ce cas, une adaptation sera contractualisée entre les différents partenaires.

### **III. Pratiques d'enseignement et articulation des besoins individuels aux besoins collectifs**

#### **Première partie du stage (de la 1ère à la 6ème semaine)**

A partir des observations et des informations recueillies, chaque étudiant-e du duo planifie et met en œuvre, au plus tard lors de la deuxième semaine du stage compact 1, au moins deux régulations différenciées (**canevas D**). Son enseignement prend en compte toutes et tous les élèves de la classe, mais elle-il doit différencier ses interventions en fonction, notamment, des élèves choisi-es pour le dossier. Les démarches sont décidées en concertation avec les formateurs et formatrices de terrain. L'étudiant-e de la classe intégrée s'exerce à la fonction de soutien à l'intégration dans la classe ordinaire, en mettant en œuvre une modalité de co-enseignement avec l'autre étudiant-e du duo dans une activité.

#### **Seconde partie du stage (dès la septième semaine du module)**

Dans la seconde partie du stage, les démarches des canevas B, C et D sont à nouveau mises en œuvre à propos d'autres objectifs d'apprentissage, mais dans une autre classe puisque le duo aura permuté. Les étudiantes et étudiants s'impliquent plus fortement dans la mise en œuvre de l'enseignement et la gestion de la classe. Elles-Ils ont à planifier, organiser et mener en **responsabilité complète** une séquence didactique composée au minimum de 3 activités d'enseignement-apprentissage visant un ou des objectifs d'apprentissage commun et incluant au moins deux régulations différenciées. A nouveau, l'étudiant-e de la classe intégrée s'exerce à la fonction de soutien à l'intégration dans la classe ordinaire de l'autre étudiant-e du duo, en mettant en œuvre une modalité de **co-enseignement** lors d'une situation du canevas D.

#### **Échange avec les FT**

Au cours de la période du stage compact 2, la dyade d'étudiant-es organise un échange avec les trois FT à propos d'une thématique, en lien avec le module EAT2, qui a émergé suite à un « étonnement » (voir pp. 22-23 pour des précisions). Le choix de la thématique doit être négocié lors de l'entretien en duo avec la formatrice ou le formateur universitaire référent-e puis soumis sous une forme développée (les grands axes de l'échange présentés sur une page A4) par e-mail à la formatrice ou au formateur universitaire référent-e du groupe de base au moins trois jours avant la séance. Des traces synthétiques de cet échange sont à déposer sur la plateforme de travail du module (Moodle).

Les étudiantes et étudiants sont responsables du choix de la thématique (en concertation avec les formateur-trices de terrain), de la préparation (lectures, matériel) et de l'animation de l'échange. Les informations recueillies lors de ce moment devront être intégrées dans le dossier écrit.

#### **Tâches des UF en lien avec le module**

Au cours du premier temps compact, l'étudiant.e relève de ses observations et/ou activités d'enseignement, trois traces qui seront analysées dans l'UF1 lors du retour à l'université. La première devra présenter un dispositif social mettant en jeu un obstacle à l'apprentissage, la seconde une production d'élève permettant une interprétation d'erreur, la troisième relevant d'une interaction verbale, enseignant-élève ou élève-élève, révélant un obstacle de compréhension entre les deux.

Pendant ce même temps compact, l'étudiant-e s'enregistre en audio, au cours d'une tâche, lors d'une interaction avec un-e élève à des fins de régulation différenciée. Cet enregistrement (3 minutes maximum) sera transcrit et exploité dans l'UF4.

L'étudiant-e s'informe des démarches d'évaluation mises en place par l'enseignant-e et photocopie quelques outils significatifs (documents exploités dans l'UF2).

#### **Coformation**

Durant la journée de coformation réunissant les formateurs et formatrices de terrain et de l'Université, l'étudiant-e prend seul-e en charge les activités d'enseignement et de gestion de la classe. Les activités sont définies d'entente avec la formatrice ou le formateur de terrain.

### **Séance de régulation dans les écoles**

Si nécessaire, avant la fin de la première semaine de stage compact 1, une séance de régulation par école/établissement pour répondre aux questions posées par les FT et les étudiant-es peut-être organisée avec le/la FU référent-e du groupe de base.

Phase	Canevas	Démarches	Partie du stage
I	A	Observation des situations et conditions d'apprentissage : organisation générale de la classe (espace, matériel, temporalité, etc.), types de tâches proposées aux élèves, interactions entre élèves privilégiées, évaluations formatives, différenciations, formes de collaboration entre enseignant-es, formes de soutien pédagogique et d'intégration	1
II	B	Observation d'un ou une élève en intégration (classe intégrée), d'un ou une élève suivi-e par l'ECSP et de l'élève en intégration (classe ordinaire) dans des situations différentes, qui peuvent varier sur plusieurs dimensions. Recueil de productions de l'élève.	
	C	Chaque étudiant-e mène un/des entretien(s) enregistré(s) avec l'élève, si possible de suite après les observations. Ces entretiens visent à recueillir des informations complémentaires liées aux perceptions et appréciations de l'élève.	
III	D	Planification et mise en œuvre d'au moins deux régulations différenciées. Prise en compte de tous les élèves de la classe. Différenciation notamment en fonction des élèves choisis pour le dossier. L'étudiant-e de la classe intégrée s'exerce à la fonction de soutien à l'intégration dans la classe ordinaire en mettant en œuvre une modalité de co-enseignement avec l'autre étudiant-e.	2
III bis	B+C+D	Permutation. La phase III est mise en œuvre à nouveau. L'étudiant-e planifie, organise et mène en responsabilité complète minimalement 3 activités d'enseignement-apprentissage sous forme de séquence didactique incluant au moins 2 régulations différenciées. Dans la classe ordinaire, une des 3 activités a lieu en présence de l'élève en intégration et se déroule en co-enseignement avec l'autre étudiant-e.	

## IV. calendrier et horaires

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
1. Université 9-13.10	08h30-10h00 <b>Introduction</b>  Phil 201 – Philosophes  10h30-12h00  <i>Difficultés, soutien et intégration</i> –  M5130  14h15-16h  <i>Cours Collaboration</i> –  A. Franceschetti (CMU)	08h30-10h00 <b>Cours UF3</b> – U259 10h30-12h00 <b>Cours UF4</b> – MR290 14h15-16h <i>Consignes terrain</i> – M. Jenny (HUG)	08h30-10h00 <b>Cours UF2</b> – MR080 10h30-12h00 <b>Cours UF1</b> – Auditoire Pédiatrie (HUG) 18h00-20h00 <i>Rencontre tripartite</i> M2170 (gr. A) – MR060 (gr. B) – MR070 (gr. C) – M5130 (gr. D)	<b>STAGE 1</b> <i>Prise de contact</i> <i>Journée pleine</i>
2. Université 16-20.10	<b>STAGE 2</b> <i>Journée Pleine</i>	08h30-12h00 A : UF1 M4393 B : UF2 M5389 C : UF3 M3393 D : UF4 M4389	08h30-12h00 A : UF1 M4393 B : UF2 M5389 C : UF3 M3393 D : UF4 M4389	08h30-12h00 A : UF4 M4389 B : UF1 M4393 C : UF2 M5189 D : UF3 M3393
3. Université 23-27.10 (vac.scol.)	08h30-11h30 <b>Atelier thématique 1</b> M3393 - M4393 M4389 – PM03 – M3141	08h30-12h00 A : UF4 M4389 B : UF1 M4393 C : UF2 M5389 D : UF3 M3393	08h30-12h00 A : UF3 M3393 B : UF4 M4389 C : UF1 M4393 D : UF2 M5389	08h30-12h00 A : UF3 M3393 B : UF4 M4389 C : UF1 M4393 D : UF2 M5389
4. Université 30.10-03.11	08h30-11h30 <b>Atelier thématique 2</b> M3393 - M4393 - M4389 - M5389 – M2020 13h00-16h00 <b>Atelier thématique 3</b> M3341 – M1140 – PM04 - PM13 – PM16	08h30-12h00 A : UF2 M5389 B : UF3 M3393 C : UF4 M4389 D : UF1 M4393	08h30-12 h00 A : UF2 M5189 B : UF3 M3393 C : UF4 M4389 D : UF1 M4393	<b>STAGE 3</b>
5. Terrain 06-10.11 (sem. étude)	<b>STAGE COMPACT 1</b>		Co-formation 8h30-16h : M5150 + salles EAT 2 (gr. A : M5189, gr. B : M5389, gr. C : M3393, gr. D : M4389	
6. Terrain 13-17.11				
7. Université 20-24.11	08h30-12h00 A : UF1 M4393 B : UF2 M5389 C : UF3 M3393 D : UF4 M4389	08h30-12h00 A : UF1 M4393 B : UF2 M5389 C : UF3 M3393 D : UF4 M4389	<b>STAGE 4</b> <i>Journée pleine</i>	08h30-12h00 A : UF4 M4389 B : UF1 M4393 C : UF2 M5389 D : UF3 M3393
	+ 1 entretien par duo à l'Université, avec le FU de groupe de base, l'après-midi			
8. Université 27.11-01.12	08h30-12h00 A : UF4 M4389 B : UF1 M4393 C : UF2 M5389 D : UF3 M3393	08h30-12h00 A : UF3 M3393 B : UF4 M4389 C : UF1 M4393 D : UF2 M5389	08h30-12h00 A : UF3 M3393 B : UF4 M4389 C : UF1 M4393 D : UF2 M5389	<b>STAGE 5</b> <i>Journée pleine</i>
	+ 1 entretien par duo à l'Université, avec le FU de groupe de base, l'après-midi			
9. Université/ Terrain 04-08.12	08h30-12h00 A : UF2 M5389 B : UF3 M3393 C : UF4 M4389 D : UF1 M4393	08h30-12h00 A : UF2 M5389 B : UF3 M3393 C : UF4 M4389 D : UF1 M4393	<b>STAGE COMPACT 2</b>	
10. Terrain 11-15.12	<b>STAGE COMPACT 2</b>		+ un échange hors temps scolaire	
11. Université 18-22.12	<b>STAGE 6</b> <i>Journée pleine</i>	08h30-12h00 <i>Regards croisés sur les contextes</i> A : M4393 B : M5389 C : M3393 D : M4389	8h30-12h00 <i>Clôture</i> A04.2706 / A04.2711 / A04.2713 / A04.2906 / B04.2222	

## V. évaluation certificative

---

### 1. Les cinq exigences pour l'obtention des crédits

L'évaluation certificative du module est effectuée par l'équipe des formateurs et formatrices universitaires. Outre les prestations liées au terrain scolaire, l'évaluation relative aux quatre unités de formation du module comporte quatre exigences :

1. Un dossier écrit rédigé en dyade d'étudiant-es ;
2. Un examen individuel écrit par unité de formation ;
3. La préparation, la gestion et le compte-rendu d'un échange avec les FT ;
4. La présence aux cours, séminaires et entretiens de régulation.

Conformément au règlement d'études, l'attribution des crédits se base sur l'ensemble des attentes académiques comprenant le travail à fournir et les prestations des étudiantes et étudiants liées à la formation sur le terrain et lors des séances à l'Université.

#### *Exigence 1 : un dossier écrit, rédigé en dyade d'étudiant-es*

La compétence visée est de savoir décrire, analyser et interpréter le fonctionnement et la progression d'un ou une élève présentant des difficultés d'apprentissage en lien avec l'enseignement mis en œuvre. Le dossier doit être élaboré à partir des apports des quatre unités de formation du module, de l'ensemble des informations recueillies en situation scolaire et lors de l'échange conduit avec les formateurs et formatrices de terrain

Conformément aux consignes de terrain, chaque duo a recueilli des informations à propos de deux élèves grâce à la mise en œuvre des démarches d'observation, d'entretien, de régulation et de différenciation. Pour le dossier, le duo choisit un/une seul-e des élèves observé-es. Il peut cependant exploiter les informations prélevées à propos de l'autre élève afin de compléter l'analyse.

Le dossier (75'000 caractères -espaces compris- ± 5'000 sans les annexes, en Times 12, interligne 1.5) contient les éléments suivants :

- Une introduction comprenant la présentation du contexte, des pratiques d'enseignement, des formes de soutien pédagogique ou d'intégration ;
- La présentation synthétique de l'élève choisi-e à l'aide d'informations sélectionnées relatives à ses apprentissages (objectifs d'enseignement concernés, contextes de mise en œuvre des démarches et toutes autres données et traces récoltées en classe) ainsi que la justification de ce choix ;
- Une analyse des processus d'apprentissage de l'élève, de ses difficultés et de sa progression en tenant compte des caractéristiques des situations d'enseignement et d'apprentissage concernées par les démarches mises en œuvre, ainsi que du contexte de classe. Cette analyse met en relation et interprète les données de ces différentes démarches. Elle intègre donc des extraits des informations mises au net dans les canevas, des éléments explicites et des références aux contenus des cours, des références à des lectures conseillées dans les unités (minimum 3 sources théoriques différentes par UF, donc minimalement 12 sources pour l'ensemble) ;
- Une présentation synthétique des formes de collaboration entre enseignant-es et une analyse de l'influence de ces modalités de collaboration sur les conditions d'apprentissage de l'élève choisi-e et sur les autres élèves de la classe ;
- Une présentation synthétique et argumentée des démarches de régulations différenciées et une réflexion critique sur leur mise en œuvre menées en classe par les étudiantes et étudiants et incluant l'élève choisi-e pour le dossier ;

- Une analyse des compétences développées par l'étudiant-e à travers la mise en œuvre des différentes démarches : apports et limites en vue d'une future pratique d'enseignante ou d'enseignant ;
- En annexe, figure une mise au net des informations recueillies à l'aide des quatre canevas à propos de l'élève choisi-e ainsi que tout autre document récolté et exploité dans le travail.

Une copie de chaque dossier écrit en duo est mise à disposition des formateurs et formatrices de terrain sur simple demande. Le dossier est évalué par une note chiffrée. Les critères sont indiqués sur Moodle.

Un extrait de ce dossier devra être déposé par chaque étudiant-e dans son ePortfolio de la FEP. Il s'agira du document D8 : « Analyse des compétences développées à travers la mise en œuvre des démarches, en vue d'une future pratique d'enseignant ». La grille formative rédigée par la ou le FT devra, elle aussi, être intégrée à l'ePortfolio (document D9).

### **Exigence 2 : un examen individuel écrit par UF**

La compétence visée est de savoir analyser une situation que l'étudiant-e pourrait rencontrer dans sa vie professionnelle, à l'aide d'outils conceptuels relatifs à l'unité de formation, en argumentant sa position. Les quatre examens écrits en salle, avec documentation, sont organisés durant la session de janvier (cf. planification des examens pour la date et la salle). En cas d'insuffisance à l'un ou l'autre de ces quatre examens, une deuxième passation, limitée à l'unité (ou aux unités) non acquise(s), est prévue lors de la session d'examens d'août-septembre de la même année.

Chaque examen (d'une durée d'1h30), dont les critères sont également présentés sur Moodle, est évalué par une note chiffrée. Les étudiantes et étudiants sont tenus d'être disponibles durant toute la session d'examens, la planification des examens n'étant communiquée qu'au cours du semestre d'automne.

### **Exigence 3 : préparation, gestion et compte-rendu d'un échange**

La compétence visée est de savoir analyser les processus d'enseignement et d'apprentissage *en contexte*. Cette démarche débute par l'identification, pendant le 1<sup>er</sup> temps de terrain, d'un « étonnement » issu d'un décalage entre ses propres attentes et ce qui est constaté sur le terrain, entre théorie et pratique, entre ce qui est proposé à l'université et ce qui est pratiqué dans les classes, entre deux pratiques observées sur le terrain, etc., en rapport avec les thématiques traitées dans le module EAT2. L'idée n'est pas de supprimer ce décalage, ni de le juger mais de le comprendre via un échange avec les formateur-trices de terrain.

Une rencontre d'au moins 45 minutes réunit dans l'école la dyade d'étudiant-es et les formateur-trices de terrain. Les étudiantes et étudiants sont responsables de la préparation et de l'animation de l'échange. Elles-Ils sont amenés à objectiver cet étonnement initial en prenant appui sur des situations concrètes qui serviront de base à la problématisation, qui initieront l'échange et seront articulés avec un questionnement. La thématique choisie devra être validée avec la ou le FU référent-e lors de l'entretien en duo et la préparation (synthétique) de cet échange devra leur être adressé par mail 3 jours avant sa tenue. Les informations recueillies lors de cet échange devront être intégrées dans le dossier final. Lors de la rencontre, la dyade d'étudiant-es devra :

- se référer de façon pertinente à des concepts théoriques en lien avec le thème ;
- prendre en charge l'animation des échanges et veiller à une répartition équitable des temps de parole ;
- développer un point de vue, prendre position en tenant compte des interventions qui ont précédé ;
- conclure la discussion par la synthèse des points saillants de l'échange ;
- garder une trace des principaux points de vues exprimés et déposer celle-ci sur la plateforme du module.

Lors de la séance “Regards croisés sur les contextes” (dernier mardi) organisée à l’Université, les étudiantes et étudiants analyseront collectivement les expériences du terrain à l’aide des thématiques du module, en identifiant les éventuels décalages entre les références théoriques, les observations effectuées et les synthèses de l’échange avec les formateur-trices de terrain.

L’évaluation porte sur la participation active à ces deux séances. En cas d’absence, un travail écrit est à rendre.

#### **Exigence 4 : présence aux cours et séminaires**

Se former demande de participer régulièrement et activement au travail entrepris collectivement. Le règlement d’études et les directives internes stipulent que l’obtention des crédits est subordonnée au respect de ce principe général :

« Selon le principe de l’alternance, les unités compactes nécessitent que l’étudiant-e soit présent-e d’une manière régulière sur le terrain et pendant les enseignements universitaires, et qu’elle-il participe activement. En cas d’absence, l’étudiant-e est tenu-e d’informer sa formatrice ou son formateur universitaire (...). La transgression des règles ci-dessus peut impliquer la perte des crédits de l’unité concernée. En cas d’absences répétées aux séminaires, l’accès au terrain peut être refusé. » (Brochure des formations en enseignement primaire et spécialisé, p. 17)

Les semaines de formation à l’Université demandent une présence et une participation régulières des étudiantes et étudiants. Durant les semaines de formation dans les écoles, chacun-e d’elles-eux doit faire preuve d’une présence et d’une implication active dans les activités de la classe, attestées par le ou la formateur-trice de terrain de référence. En dehors des heures de classe, quelques rencontres sont indispensables au bon fonctionnement du stage. La participation aux réunions de préparation du stage, dont une rencontre avec les formateur-trices de terrain, à l’échange et aux entretiens de régulation par duo fait partie des conditions impératives de certification. Le restant des règles formelles de participation est présenté dans la partie VI. de ce document (dispositions réglementaires et collaboration).

#### **Exigence 5 : respect du dispositif du stage**

L’étudiant-e doit répondre aux exigences du volet II du dossier d’évaluation du stage, intitulé « Respect du dispositif ». L’obtention d’un Non-Satisfaisant (NS) implique deux entretiens tripartites de régulation, un stage compensatoire de 2 semaines ainsi que la rédaction d’un texte réflexif.

## **2. Le rôle des formateurs et formatrices de terrain**

L’évaluation porte sur toutes les démarches individuelles et collectives que les étudiantes et étudiants mettent en œuvre en classe. Dans le cadre du suivi des étudiant-es tout au long de la formation sur le terrain scolaire, un document est fourni aux formateurs et formatrices de terrain (cf. site du module). Le/La formateur-trice qui accueille l’étudiant-e dans sa classe lors de la 2ème partie du stage (à partir du 23 novembre) représente sa personne de référence. C’est elle-lui qui gère l’ensemble du document de suivi, composé de trois volets :

- I. Attestation de présence
- II. Respect du dispositif
- III. Évaluation formative des compétences professionnelles en construction

Les 3 volets sont complétés par la personne de référence (titulaire de classe) de l’étudiant-e, à l’aide des collègues qui ont aussi accueilli l’étudiant-e. L’attestation de présence (volet I) et le respect du dispositif (volet II) sont indispensables pour l’obtention des crédits du module : ils attestent de la conformité du fonctionnement vis-à-vis des attentes du stage sur le terrain scolaire. Les documents originaux sont transmis par la personne de référence au secrétariat FEP, au terme du stage.

Le volet III est destiné en priorité à l’étudiant-e à des fins d’évaluation formative de ses compétences professionnelles en développement. Les commentaires des formateur-trices de terrain représentent

une aide précieuse dans l'optique d'un suivi de l'étudiant-e, en pointant des éléments auxquels il faudra porter une attention particulière lors de la suite de la formation. Au cours de la dernière semaine de terrain, il convient de prévoir un moment (hors temps scolaire) où les formateur-trices de terrain peuvent commenter à l'étudiant-e le volet III complété. Au terme de cet échange, les partenaires apposent leurs signatures sur les documents.

La signature de l'étudiant-e indique qu'elle-il a pris connaissance du contenu des trois volets. Elle-Il conserve une copie de l'ensemble du document de suivi (volets I, II et III) en vue de la constitution de son ePortfolio. Ces éléments peuvent lui être demandés par l'Université à tout moment de son parcours de formation.

### **3. Les échéances**

Le dossier écrit est à rendre au/à la FU référent-e du groupe de base au plus tard le *lundi 15 janvier 2024* pour une créditation à la session de janvier. En cas de résultat insuffisant, le complément exigé est à rendre le *mercredi 21 août 2024* pour la session d'août-septembre.

Les résultats de l'évaluation certificative seront communiqués par le secrétariat des étudiant-es au terme de la session de janvier. Une grille d'appréciation comportant la pondération des résultats par unité de formation sera transmise à chaque étudiant-e. Elle sera considérée comme un feedback suffisant, en cas de réussite au module, au vu du nombre d'étudiant-es. En cas d'échec au module, un feedback qualitatif oral sera proposé sur rendez-vous aux étudiant-es qui en font la demande.

## VI. dispositions réglementaires et collaboration

### 1. Présence des étudiantes et étudiants

#### *Participation aux cours et séminaires*

En cas d'absence, l'étudiant-e informe son/sa formateur-trice universitaire référent-e ainsi que le coordinateur du module.

Les absences doivent être motivées. Ne peuvent être invoqués ni la participation à d'autres unités de formation, ni le travail demandé pour des examens ou l'évaluation d'autres unités de formation, ni des remplacements ou d'autres emplois.

Si l'étudiant-e est absent-e plus de deux demi-journées lors séminaires d'une UF, un travail écrit de compensation (ou une autre forme de travail) lui sera demandé par le/la formateur-trice universitaire responsable de l'unité concernée.

Dans le cas d'une absence de plus de quatre demi-journées au total, non justifiée par un motif valable, le travail en groupe de base et la préparation pour le terrain sont considérés comme trop lacunaires ; c'est pourquoi l'étudiant-e se verra refuser l'accès au stage. L'échec au module est alors automatique, sans session de rattrapage possible (non acquis à la session de février, échec à la session d'août).

Au cours du module, une absence de plus de quatre jours durant les semaines universitaires et/ou de plus quatre jours durant les semaines de terrain, **justifiée par un motif valable**, n'entraînera pas l'échec des unités de formation mais leur annulation.

#### *Participation au-x stage-s*

Durant les semaines de terrain, l'étudiant-e est présent-e lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant les heures de travail en classe. Elle/Il est disponible au moins deux heures dans la semaine (en une ou plusieurs fois) hors temps scolaire pour des discussions avec les formateur-trices de terrain.

Toute absence doit être compensée et doit être communiquée au/à la formateur-trice de terrain concerné-e. En cas d'absence longue, l'étudiant-e doit également informer son enseignant-e universitaire référent-e, le coordinateur du module et le bureau des stages ([terrainfep@unige.ch](mailto:terrainfep@unige.ch)).

À la fin du stage, le/la formateur-trice de terrain de référence complète en ligne les volets I (attestation de présence) et II (respect du dispositif). Ces documents sont obligatoires pour acquérir les crédits de l'unité de formation. L'étudiant-e sera également destinataire de ces documents.

En cas de doute sur sa propre situation, l'étudiant-e doit consulter ses responsables de formation, qui le-la conseillent sur la marche à suivre.

Si l'étudiant-e manque jusqu'à 1 journée (de 1 à 7 périodes) de stage :

- ➔ Sous réserve que cela soit compatible avec ses horaires de cours et les disponibilités de son-sa FT, il-elle est invité-e à compenser les demi-journées de stage d'ici la fin du semestre d'automne (février 2024). Les matinées peuvent devenir des après-midis et *vice versa* (logique de demi-journée et non de période). Il-elle s'organise directement avec son-sa FT.

Si l'étudiant-e manque plus d'une journée (dès 8 périodes) :

- ➔ Il-elle s'annonce auprès du bureau d'organisation des stages de la FEP ([terrainfep@unige.ch](mailto:terrainfep@unige.ch)) et sa/son formateur-trice universitaire, afin de prévoir une compensation de ses journées d'absence pendant la période inter-semestre, en concertation avec le-la formateur-trice de terrain, l'étudiant-e et le-la formateur-trice universitaire.

Reste réservé, le cas d'une absence longue durée d'un-e étudiant-e, qui pourrait aboutir à l'arrêt du module/stage et à son report au semestre d'automne 2024.

## 2. Absence des formateurs et formatrices de terrain

En cas d'absence du ou de la formateur-trice de terrain pour cause de maladie ou de formation continue, l'étudiant-e peut prendre la responsabilité de la classe en solo. Dans ces cas, le remplacement peut être rémunéré par le Service des remplacements de l'enseignement primaire (à condition que l'étudiant-e y soit inscrit-e). La prise de responsabilité lors de la journée de coformation est considérée comme une partie intégrante du dispositif de formation et ne peut pas être rémunérée. Cette journée est incluse dans les jours maximum mentionnés ci-dessous.

L'étudiant-e qui prend la responsabilité de la classe dans les limites indiquées ci-après, ne doit pas compenser ces jours en présence du/de la formateur-trice de terrain.

Si le/la formateur-trice doit s'absenter pour une durée plus longue que celle autorisée dans le dispositif, l'étudiant-e et/ou le/la formateur-trice prend contact avec le/la FU de référence et Melody Mathieu ([terrainfep@unige.ch](mailto:terrainfep@unige.ch)).

### A. Remplacement de son-sa FT

En cas d'absence de son-sa FT durant la période de stage et sous réserve qu'il-elle soit inscrit-e au SEREP, l'étudiant-e est autorisé-e à le-la remplacer selon les modalités décrites ci-dessous.

Toutes les périodes de remplacement (points a et b) sont comptabilisées par l'étudiant-e et son-sa FT de manière transparente. Les périodes de remplacement qui dépassent les quotas acceptés par la formation (point b) doivent être mentionnées sur les attestations de présence au stage.

#### a) Le remplacement dure de 1 à 3 journées :

Ces journées de remplacement sont comptabilisées comme journées de stage. Elles ne font l'objet d'aucune compensation.

#### b) Le remplacement dépasse 3 journées :

Les journées de remplacement surnuméraires sont pour moitié comptabilisées comme journées de stage. L'étudiant-e devra les compenser pour moitié, au retour de son-sa FT ou lors d'une période de compensation.

### B. FT co-référent-e

Si l'étudiant-e n'est pas inscrit-e au SEREP, il-elle peut poursuivre son stage auprès d'un-e autre enseignant-e de l'établissement, proposé-e par son-sa FT et qui devient son-sa FT co-référent-e. Le bureau d'organisation des stages doit être averti et peut contribuer à la recherche d'une solution. Selon la durée de l'absence du-de la FT, le-la FT co-référent-e peut être amené-e à assumer tout ou partie de l'évaluation du stage.

### C. Décharge

En cas de décharge d'âge du ou de la formateur-trice de terrain, l'étudiant-e ne travaille pas avec le/la remplaçant-e. Elle-Il peut remplacer lui/elle-même le/la formateur-trice à condition d'être inscrit-e au Service des remplacements et de respecter le nombre de jours maximum de responsabilité en solo autorisés dans le dispositif.

## 3. Modalités de collaboration et de régulation

Comme indiqué au fil des chapitres précédents, diverses modalités de collaboration sont prévues entre formateur-trices de terrain et universitaires :

- *avant la période de formation sur le terrain*, une rencontre est organisée à l'Université entre formateur-trices de terrain, étudiant-es et formateur-trices universitaires ;
- *au cours de la période de terrain*, une journée de coformation entre formateur-trices de terrain et universitaires a lieu à l'Université, afin de travailler sur certains contenus du module pendant que les étudiantes et étudiants tiennent la classe ; selon les demandes, des séances de

régulation peuvent être proposées par les formateur-trices universitaires dans les écoles afin de répondre aux éventuelles questions des étudiant-es et des formateur-trices de terrain ;

- *au terme de la période de terrain*, un bilan est effectué par le/la formateur-trice de terrain de référence pour chaque étudiant-e à l'aide d'un dossier de suivi.
- Outre ces moments institués, les référent-es universitaires des quatre groupes de base d'étudiant-es sont les interlocuteurs-trices privilégié-es des formateur-trices de terrain. En cas de besoin, des rencontres supplémentaires peuvent être organisées sur le terrain afin d'aborder des aspects pédagogiques, d'explicitier les objectifs et les démarches de formation, de discuter des travaux des étudiants ou de réguler d'éventuelles incompréhensions mutuelles. Rappelons que le ou la formateur-trice de terrain doit alerter le formateur ou la formatrice référent-e du groupe de base dès que des difficultés notables et persistantes apparaissent chez l'étudiant-e.

#### **4. Ethique et confidentialité**

Dans ses relations avec les élèves, les parents, le/la directeur-trice, le corps enseignant ou d'autres personnes collaborant avec les écoles, l'étudiant-e respecte à la fois le Code d'éthique de la Faculté et le Code d'éthique de l'enseignant-e primaire inclus dans son cahier des charges. Elle-Il respecte aussi le règlement de l'enseignement primaire et toute directive générale relative aux semaines de terrain.

Rappelons que conformément au code d'éthique concernant la recherche au sein de la Faculté, les travaux écrits des étudiant-es doivent se conformer aux dispositions suivantes :

1. ne comporter aucun nom propre permettant d'identifier un ou une élève, un ou une enseignant-e ou une école ;
2. pouvoir être remis, sur demande et pour information, aux formateur-trices de terrain accueillant l'étudiant-e.

L'étudiant-e observe également un strict secret de fonction pour tout ce qui concerne les formateurs et formatrices de terrain, l'équipe enseignante, les élèves et leurs familles. Elle-Il ne rapporte aucune information mettant nommément en cause des personnes ou permettant indirectement de les reconnaître.

En conformité avec les attentes institutionnelles, les documents pour l'organisation et l'évaluation du stage et du module sont maintenant disponibles pour les étudiant-es sur la plateforme Moodle et pour les formateurs/trices de terrain sur le site : <http://www.unige.ch/fapse/bsep/eat2/>

